

CONTRÔLE CRC : MIEUX MAÎTRISER ET MIEUX ANTICIPER

Date : Mardi 18 mai 2021 - 9h30 à 12h

Tarif : 300 euros HT / participant



PROGRAMME

La compétence des CRC concerne toutes les collectivités territoriales : communes, départements ou régions, mais également leurs établissements publics, les centres hospitaliers, etc. Par ailleurs, la Cour des comptes a donné délégation aux CRC pour contrôler certains établissements publics nationaux, des universités ou encore les chambres d'agriculture.

Parmi les attributions des CRC, figure la mission non juridictionnelle de contrôle dit « de gestion » qui vise à **examiner la régularité et la qualité de la gestion** des collectivités territoriales et des établissements. Connaître la procédure, ses tenants et aboutissants est essentiel pour garantir aux personnes publiques concernées un rapport public de contrôle satisfaisant et prémunir élus et agents contre les risques pénaux qui peuvent découler d'un contrôle. Plus encore, cette connaissance permet, en amont des contrôles, d'améliorer les pratiques pour une meilleure qualité de gestion.



OBJECTIFS

- 1 - Mieux connaître les axes majeurs et actuels du contrôle de gestion CRC - dans les domaines notamment des ressources humaines, de la commande publique et des relations et répartitions des compétences avec les entités tierces (associations par exemple) ou les autres personnes publiques - pour en tirer de bonnes pratiques de gestion à mettre en œuvre en amont de tout contrôle ;
- 2 - Maîtriser la procédure de contrôle de gestion par la CRC ;
- 3 - Anticiper les conséquences des contrôles en faisant le point sur les risques d'engagement de la responsabilité financière devant la CDBF et sur les actions pénales pouvant résulter des constats opérés par la CRC.



PUBLIC CONCERNE

Directeurs généraux des services et Directeurs généraux adjoints des collectivités, Directeurs d'établissements (Centres hospitaliers, autres établissements publics entrant dans le champ du contrôle), Responsables et agents des services juridiques, des ressources humaines, des affaires générales et de la commande publique.



INTERVENANTS



Didier Seban
Avocat associé gérant



Marion Terraux
Avocate directrice



Marjorie Abbal
Avocate directrice



Marlène Joubier
Avocate directrice



Alexandra Aderno
Avocate directrice



PREREQUIS

Expérience dans les services d'une collectivité ou d'un établissement public.



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01.45.49.48.49